
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 25 janvier 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0074

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0075

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0076

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0077

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 15 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE17 0078

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE17 0079

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la firme CLEB consultant inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis relativement à l'enveloppe du bâtiment pour le projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont, pour une somme maximale de 119 052,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15641, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1160660012

CE17 0080

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et les firmes ci-après désignées établissant les conditions et modalités de la licence consentie les autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de CODE SOUVENIR MONTRÉAL, le tout selon les termes et conditions mentionnés aux projets de convention, soit :
 - Maison Espace Pépin
 - Boutique-Librairie du MBAM
- 2 - d'autoriser la chef d'équipe du Bureau du design à la Direction de l'entrepreneuriat au Service du développement économique à signer lesdits projets de convention, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1161046001

CE17 0081

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de contrat de prêt sans frais à l'entreprise Enutech inc. d'un terrain municipal contaminé constitué du lot 2 281 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur le côté Sud de l'avenue Dubuisson, à l'ouest de la rue Cadillac, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la réalisation d'un banc d'essais en phytorestauration par triangulation VBM pour une durée de 4 ans, soit du 25 janvier 2017 au 25 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177030001

CE17 0082

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à l'Association d'études canadiennes pour la tenue à Montréal, du 16 au 18 mars 2017, du 19^e Congrès national Metropolis « Aller de l'avant: migration et mobilité au delà de 2017 »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1165066010

CE17 0083

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'École supérieure de ballet du Québec afin de réaliser une étude d'adéquation, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1161654006

CE17 0084

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'utilisation du nom « Équipe de canot à glace des employés d'Espace pour la vie » lors des compétitions de courses de canot à glace réalisées par certains employés d'Espace pour la vie.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1166157008

CE17 0085

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer, conformément au Règlement régissant la cuisine de rue, les personnes suivantes à titre de membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature :
 - Monsieur Maxime Gagné;
 - Madame Nicole Anne Gagnon;
 - Madame Geneviève O'Gleman.
- 2- d'autoriser la rémunération des membres du comité de sélection, tel que prévu dans le Règlement régissant la cuisine de rue, de l'ordre d'environ 2 700 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1165086011

CE17 0086

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter les contributions financières suivantes afin de permettre des formations et de la mise à jour des connaissances du personnel spécialisé en horticulture;
 - 4 904 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal;
 - 3 270 \$ de la Fondation du Pavillon et du jardin japonais;
 - 1 983 \$ de la Fondation du Dr. Wu Yee Sun.
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de chacune des contributions financières;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1171114001

CE17 0087

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter une demande reconventionnelle contre la Compagnie d'assurances Travelers du Canada afin d'obtenir le remboursement d'un montant payé en trop et estimé à 135 721 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1166684005

CE17 0088

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement établissant le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1161179018

CE17 0089

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement 720-111 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 dans le but de créer la zone P362 sur le lot 1 416 575 de la zone H362, et en partie dans les zones H363 et P367, de permettre la classe d'usage « Conservation (p2) », d'éliminer le groupe d'usage de type « Habitation (H) » et « Institutionnel et récréatif (INST) » de la zone H362, d'éliminer le groupe d'usage de type « Habitation (H) » d'une partie de la zone H363 et d'éliminer le groupe d'usage de type « Institutionnel et récréatif (INST) » d'une partie de la zone P367 », adopté le 21 novembre 2016 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1166968007

CE17 0090

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement 447-2 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme (447), adopté le 28 novembre 2016 par le conseil municipal du Village de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver le Règlement 448-3 modifiant le Règlement de zonage (448), adopté le 28 novembre 2016 par le conseil municipal du Village de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 3 - d'approuver le règlement 449-2 modifiant le Règlement de lotissement (449), adopté le 28 novembre 2016 par le conseil municipal du Village de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

- 4 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat au Village de Senneville.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1162622008

CE17 0091

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour continuer d'assurer les suivis au « Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle »;
- 2 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Bilan annuel faisant état des réalisations de 2015 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal et de ses unités d'affaires, présenté dans le document intitulé « Accessibilité universelle - Bilan des réalisations de 2015 ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1161643005

Levée de la séance à 8 h 43

70.001

Les résolutions CE17 0074 à CE17 0091 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville